

EVOLUTION DU PRODUIT / PROCESS LE DOSSIER D'AFFAIRE : DEFINITION, APPLICATION ET CONTENU

Page 1/6

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET.	1
2. TERMINOLOGIE.	1
3. DEFINITIONS : AFFAIRE ET DOSSIER D'AFFAIRE	2
3.1. L'AFFAIRE	2
3.2. LE DOSSIER D'AFFAIRE	2
4. DOMAINE D'APPLICATION	2
4.1. CAS D'UNE ÉVOLUTION PRODUIT / PROCESS EN VIE SÉRIE	3
4.2. CAS D'UNE ÉVOLUTION PRODUIT / PROCESS DANS LE CADRE DE LA REPRISE D'UN PROJET PAR LA VIE SÉRIE.	3
5. CONTENU DU DOSSIER D'AFFAIRE	3
5.1. LA DEMANDE D'EXPLORATION	3
5.2. RÉSULTATS DE L'EXPLORATION	3
5.3. RÉSULTATS DE LA PHASE D'ETUDES	4
5.4. RÉSULTATS DE LA PHASE D'INDUSTRIALISATION	4
5.5. LE BILAN D'AFFAIRE	5
6. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	5
6.1. HISTORIQUE	5
6.2. DOCUMENTS CITÉS	5
6.3. EQUIVALENT A :	5
6.4. CONFORME A :	5
6.5. MOTS CLEFS	5
ANNEXE :	6
CARDINALITÉS EXISTANT ENTRE CERTAINS ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER D'AFFAIRE	6

1.OBJET.

La présente norme donne la définition, le domaine d'application et le contenu du dossier d'affaire. Ce dernier s'inscrit de façon plus générale, dans le processus général de "traitement des évolutions produit / process" (voir la norme A13 5505).

2.TERMINOLOGIE.

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion PSA A10 1100.

- | | |
|---|--|
| – COMPOSITION ORGANE (CPO) | – LETTRE DECISION PRODUIT (LDP) |
| – COMPOSITION VEHICULE (CPV) | – OBJET EDE |
| – DEMARRAGE SERIE (DMS) | – OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM) |
| – DIFFUSION ETUDES (DFE) | – PRODUIT |
| – DOMAINE DEFINITION VEHICULE ET ORGANE | – VEHICULE PILOTE (VP) |

(DVO)

- ECHEANCIER DETAILLE DES ETUDES (EDE)
- HOMOLOGATION
- VEHICULE DE PRESERIE (PRS)
- VEHICULE TETE DE SERIE (TDS)

Signification des sigles utilisés :

DEP	Dossier Evolution Produit	PVS	Plateau Vie Série
PEPP	Panorama Evolution Produit / Process	RA	Responsable d'Affaire
NOA	Nomenclatures Ordonnancement Appr.	RPS	Responsable Planning Série
ONL	Ordonnancement Nomenclatures Logistique		

3.DEFINITIONS : AFFAIRE ET DOSSIER D'AFFAIRE

3.1.L'AFFAIRE

L'affaire est le regroupement d'évolutions du produit / process, techniquement liées.

Dans le cas de la vie série, c'est la maille unitaire du suivi d'évolution par le Plateau Vie Série (PVS) de la plateforme.

Nota :

Le terme d'évolution recouvre à la fois les notions de création et de modification.

3.2.LE DOSSIER D'AFFAIRE

La notion de dossier d'affaire doit s'entendre dans le sens du contenu de l'affaire ; c'est le support physique regroupant, tout au long de leur avancement, les éléments constitutifs de l'affaire qui concourent au passage d'une étape du processus général à la suivante ou qui assurent la fonction de traçabilité.

4.DOMAINE D'APPLICATION

Le schéma ci-dessous, reprend le schéma du processus général de "traitement des évolutions du produit / process" (voir la norme A13 5505).

